

Département : Haut-Rhin

Canton : Hirsingue

Commune : Waldighoffen

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2010/21

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT PLACE JEANNE D'ARC

Le Maire de la Commune de Waldighoffen

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2542 et suivants,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R.44 et R.225,

VU l'arrêté interministériel du 29.11.1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique à l'intérieur de l'agglomération, en raison de l'organisation de la « Fête de la Musique » le 19 juin 2010,

ARRETE

Article 1 : le stationnement de tous véhicules automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs est strictement interdit sur la place Jeanne d'Arc et la rue de la Poste du samedi 19 juin 2010 à 13h00 et jusqu'au dimanche 20 juin 2010 à 04h00 du matin.

Article 2 : les interdictions seront matérialisées par des barrières.

Article 3 : tout agent de la Force Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DURMENACH
- Monsieur Jean-Luc LABORDE, Président du Conseil de Fabrique de WALDIGHOFFEN

Fait à Waldighoffen le 04 juin 2010

Le Maire :

Henri HOFF

